

## Informations pratiques à partager et conserver

Nouvelle réglementation applicable le 20 novembre 2016

### **Véhicule lourd - NORMES DE SECURITE DES VEHICULES ROUTIERS**

Description des [5 principaux changements en vigueur au 20 novembre prochain](#), à qui s'adressent ces changements et les hyperliens pratiques en référence :

1. LE REMPLACEMENT DE LA VÉRIFICATION AVANT DÉPART PAR LA [RONDE DE SÉCURITÉ](#)  
**(s'adresse aux conducteurs)**  

---

\*Il est recommandé que le mécanicien certifié PEP prenne connaissance du fonctionnement du formulaire de la ronde de sécurité dans le cas où il devrait faire un changement de véhicule en panne sur la route pour assurer la conformité.

---
2. UNE [NOUVELLE VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE DE L'ÉTAT MÉCANIQUE DES AUTOCARS](#)  
**(s'adresse aux propriétaires et exploitants)**
3. UN MEILLEUR CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES [PROGRAMMES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF](#) (PEP)  
**(s'adresse aux propriétaires et exploitants)**
4. DES MODIFICATIONS ET DES AJOUTS AUX [DÉFECTUOSITÉS MINEURES ET MAJEURES](#)  
**(s'adresse aux inspecteurs mandataires et aux inspecteurs PEP - mécaniciens)**
5. DES CHANGEMENTS AUX [MODALITÉS D'APPLICATION DE LA VÉRIFICATION MÉCANIQUE](#)  
**(s'adresse aux propriétaires et exploitants)**

---

### **QUESTIONS ET RÉPONSES**

**Q. Est-ce que ma carte PEP sera encore valide après le 20 novembre pour pratiquer les vérifications mécaniques préventives ?**

R. Oui, votre carte sera toujours valide.

**Q. Dois-je suivre une formation de mise à niveau à la nouvelle réglementation ?**

R. Non, il n'y a pas d'obligation à suivre une formation. Les outils disponibles au site web de la SAAQ devraient vous éclairer ainsi que ce feuillet.

**Q. J'aimerais avoir accès à une formation de mise à niveau à la nouvelle réglementation, que dois-je faire?**

R. Veuillez communiquer avec la commission scolaire PEP de votre région pour manifester votre intérêt à être sur une liste de mécaniciens qui souhaiteraient suivre une courte formation de la sorte.

La SAAQ vous offre un abonnement, via son site web, permettant de recevoir des « avis de mise à jour » lorsqu'il y a un changement apporté à cette publication par exemple : « **Guide de vérification mécanique des véhicules routiers, Applicable à compter du 20 novembre 2016** ».

### Voici la procédure à suivre pour vous inscrire :

Cliquer sur cet hyperlien : <https://saaq.gouv.qc.ca/saaq/documentation/publications/>

Inscrire le mot-clé «**mécanique**» et choisir la **6<sup>e</sup> publication** présentée dans la page de recherche

Cliquer sur «**Surveiller cette publication** »

Remplir le formulaire qui s'ouvre, cocher l'autorisation et cliquer «**Envoyer**»



[Guide de vérification mécanique des véhicules routiers – Applicable à compter du 20 novembre 2016 \(PDF - 8.80 Mo\) \(152 pages\) Ce lien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre](#)

*C-6056*

Le présent guide contient les méthodes et les normes de vérification mécanique applicables à la plupart des véhicules. Il se veut un outil de référence rapide pour le mécanicien et le contrôleur routier. On y retrouve, d'une part, les procédures de vérification mécanique et, d'autre part, une numération des déficiences mineures et majeures qui sont susceptibles de survenir.

[Surveiller cette publication](#) (ou cliquer sur ce lien)

## SAAQ

Direction des relations avec la clientèle (lois et règlements)

No. de téléphone : 1-800-554-4814

Ligne spécialisée pour des Propriétaires, des Exploitants et des Conducteurs de Véhicules Lourds (PECVL)

## Camo-route

Traitement des cartes de certification - mécaniciens PEP

No. de téléphone : 514-593-5811 Courriel : [pep@camo-route.com](mailto:pep@camo-route.com)

---

\*Profitez-en pour mettre votre fiche de mécanicien PEP à jour en remplissant le formulaire en ligne de **Mise à jour des coordonnées** apparaissant en bas de page de notre site web!  
Rendez-vous au : [www.camo-route.com](http://www.camo-route.com), onglet **Nos Services**, sous onglet **PEP**.

---